



MUTUELLE TROP DE FLOU, ON VEUT DES ACTES

Depuis deux mois, une négociation est en cours au Ministère concernant la prise en charge par l'employeur de la couverture santé et de la prévoyance, pour 1,2 million d'agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Pour la CGT, une chose est claire : **La santé des personnels hospitaliers ne peut pas être traitée dans l'improvisation et l'opacité.**

Alors que nous subissons un calendrier expéditif, la négociation n'a jamais vraiment commencé. La dernière réunion du vendredi 13 mars a confirmé ce que nous dénonçons : le Ministère ne donne toujours AUCUN élément chiffré concernant le financement de notre complémentaire santé alors que le calendrier officiel prévoit que les négociations soient terminées fin mars !

Sans financement, il n'y aura aucune avancée pour les agent-e-s de la fonction publique hospitalière. C'est inacceptable !

LA SANTÉ DES FEMMES : LE GRAND ANGLE MORT

Parallèlement, le ministère de la fonction publique invite les organisations syndicales à négocier un accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes... De qui se moque-t-on ?

La Fonction Publique Hospitalière est composée de près de 80 % de femmes, pourtant :

- o aucune avancée sur les conséquences liées à la maternité
- o aucune proposition claire sur les pathologies touchant les femmes (cancers du sein, endométriose, etc.)
- o aucune perspective de compensation des jours de carence ou de la perte de salaire de 10% liée à la maladie ordinaire.

Ces réalités doivent être prises en compte dans la protection sociale des hospitaliers.

LES SOINS GRATUITS : UN DROIT LÉGITIME À RECONQUÉRIR ET À RENFORCER

Pour la CGT, les soins gratuits pour les hospitaliers restent une revendication légitime :

- [accès facilité aux soins,
- [reconnaissance du travail des personnels,
- [amélioration de la prévention et de la santé des agent-e-s.

Pour la CGT, LES PRIORITÉS SONT CLAIRES :

- Un grand service public de santé et d'action sociale et le 100 % Sécu pour toutes et tous.
- Des soins gratuits pour les agent-e-s de la fonction publique hospitalière y compris pour les soins de ville (prise en charge de la part complémentaire et du ticket modérateur)

NOUS EXIGEONS DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS :

- Libre choix de la mutuelle par l'agent-e,
- Une participation totale, ou à défaut majoritaire de l'employeur,
- Un niveau de garantie à la hauteur,
- Une vraie prise en compte de la santé des femmes,
- Une négociation éclairée par un chiffrage précis,
- Des moyens à la hauteur des enjeux au minimum 1,5 milliard d'euros pour le financement.

La santé des personnels ne peut pas être sacrifiée sur une contrainte budgétaire.

HOSPITALIERS : RESTONS MOBILISÉS ! Sans mobilisation, rien ne sera gagné.

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOTRE SANTÉ ET NOS DROITS !



FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

**Le gouvernement s'attaque
aux agent·e·s malades !**

Depuis 2021, les agent·e·s publics peuvent bénéficier d'un droit rechargeable au temps partiel thérapeutique. Avant cette évolution, ce droit était extrêmement limité : une seule année sur toute la carrière pour une même affection.

Aujourd'hui, le gouvernement veut remettre en cause cet acquis.

UNE "RÉFORME" QUI CACHE UNE ATTAQUE CONTRE LES DROITS

Sous couvert de « concertation », les propositions présentées par la DGAFP sous la pression de Fédération Hospitalière de France visent en réalité à :

- restreindre l'accès au temps partiel thérapeutique,
- affaiblir la protection des agent·e·s malades,
- permettre aux employeurs de contester plus facilement les décisions médicales.

Le gouvernement prépare un recul majeur des droits statutaires dans la fonction publique.

C'est une attaque inacceptable contre les agent·e·s publics, d'autant que les négociations pour la mise en place d'une complémentaire santé dans la FPH sont au point mort.

CE QUE PRÉVOIT LE PROJET DU GOUVERNEMENT !

- Un délai maximal de 30 jours pour accorder le temps partiel thérapeutique.

C'est un moyen supplémentaire de retarder ou refuser l'application des prescriptions médicales.

- Un entretien obligatoire entre l'agent·e et l'employeur.

C'est un dispositif qui risque de devenir un outil de pression sur les personnels fragilisés par la maladie.

- Une dégradation des conditions de reconstitution des droits.

Les arrêts maladie ne seraient plus pris en compte dans leur calcul.

- Une remise en cause des droits à congé de longue maladie

Les droits pourraient être calculés au prorata du temps travaillé en temps partiel thérapeutique.

UNE LOGIQUE CLAIRE : FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES MALADES

Alors que les employeurs parlent de maintien dans l'emploi, ces mesures auront exactement l'effet inverse :

- fragiliser les agent·e·s confronté·e·s à la maladie,
- rendre plus difficile leur retour au travail,
- réduire leurs droits à protection en matière de santé.

**LES AGENTS HOSPITALIERS
SERONT, ENCORE, EN
PREMIÈRE LIGNE DE CETTE
RÉFORME INACCEPTABLE.**

**ALORS QUE LE GOUVERNEMENT
PRÉTEND MENER UNE
NÉGOCIATION « AMBITIEUSE »
SUR L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE, LES
PROFESSIONS LARGEMENT
FÉMINISÉES SERONT, ENCORE,
LARGEMENT IMPACTÉES.**

**La CGT dénonce une
régression sociale
inacceptable.
NOUS EXIGEONS :**

- le retrait immédiat de ce projet de réforme,
- le maintien et le renforcement des droits au temps partiel thérapeutique,
- une véritable politique de prévention et de protection de la santé au travail.